



Le 3 août 2015

Monsieur le Préfet Denis Chalifoux
MRC des Laurentides
1255, ch. des Lacs
Saint-Faustin-Lac-Carré, Québec, J0T 1J2

Monsieur,

Au mois d'octobre 2014, nous avons pris connaissance d'un projet de développement immobilier sur le territoire du Centre touristique et éducatif des Laurentides (CTEL), près du lac Castor à Saint-Faustin Lac-Carré. Nous avons communiqué cette information à nos membres et nous avons reçu plusieurs commentaires très négatifs.

Le CTEL situé au cœur de la forêt laurentienne met à la portée des citoyens les attraits naturels et la faune de ce pays de forêts, de lacs et de montagnes. Or, nos membres sont choqués de constater que la MRC planifie un développement immobilier au CTEL et ce, à même un investissement de 360 000\$ des fonds publics.

Lors de notre réunion annuelle du 28 juin dernier, une résolution a été votée à l'unanimité pour s'opposer à ce développement (voir pièce jointe).

Pourquoi ouvrir des terrains à la villégiature dans un parc, le CTEL, alors que le Plan régional de développement du territoire public des Laurentides, publié sur le site web du Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles, identifie des lacs prioritaires qui n'ont rien à voir avec le CTEL et ses environs?

Monsieur Chalifoux, l'intégrité du CTEL et la préservation des grands espaces naturels près du lac Sauvage doivent demeurer une priorité. Nous sommes confiants que vous en tiendrez compte dans l'élaboration de votre stratégie et du plan d'action pour le CTEL et que vous nous informerez de toutes les démarches et actions. Une consultation publique des citoyens est par ailleurs essentielle avant qu'une décision reliée à ce projet de la MRC soit prise.

Micheline Van Erum
Présidente
Association pour la protection de l'environnement
du lac Sauvage

cc : Pierre Poirier – Maire SFLC
Pierre Leduc – Président RAL
Diane Lachaine – Présidente APELC
Nancy Pelletier – MRC des Laurentides
Sylvain Pagé – Député de Labelle
Pierre Arcand – ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Pierre Moreau - ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire



Réunion générale du 28 juin 2015 Extrait du procès-verbal

Considérant que la MRC des Laurentides a invité le RAL à participer à un comité consultatif pour le développement du CTEL

Considérant que l'aspect environnemental, récréotouristique et forestier du CTEL sont discutés à ce comité

Considérant qu' un document intitulé "Guide pour une villégiature environnementale et durable" disponible sur le site web de la MRC fait état d'un projet de développement immobilier qui prévoit un investissement de 360,000\$ de fonds publics pour réaliser les infrastructures nécessaires en vue de la construction de 37 habitations sur le CTEL près du lac Castor

Considérant que la présence de grands espaces naturels est un des atouts majeurs de la villégiature dans la région de St-Faustin-Lac-Carré

Il est proposé par Maurice Cormier, secondé par Nicole Trudel :

De faire connaître aux responsables de la MRC la position de l'APELS concernant le développement du CTEL, soit:

- que nous appuyons la démarche de la MRC qui consiste à élaborer un plan d'action à long terme pour le CTEL, visant la conservation et le développement de sa vocation éducative et récréotouristique et en partenariat avec les résidents des municipalités qu'elle dessert.
- que nous sommes catégoriquement opposés à tout développement immobilier sur le territoire du CTEL et sur les terres intramunicipales qui bornent le CTEL.
- que nous demandons à la MRC de maintenir l'accès principal du CTEL à son endroit actuel.

La proposition est adoptée à l'unanimité.